



*Signataire : François Baertschi*

*Date de dépôt : 1<sup>er</sup> mai 2024*

## **Question écrite urgente**

### **Train : le privilège des frontaliers par rapport aux Genevois**

L'abonnement Unireso couvre le transport en train jusqu'à l'arrêt Pont-Céard, sur la commune de Versoix. Pour aller jusqu'à Coppet, il faut l'abonnement vaudois Mobilis. En revanche, les frontaliers peuvent poursuivre avec leur abonnement jusqu'à Coppet. Il s'agit d'une inégalité de traitement entre les Genevois et les frontaliers qui sont privilégiés par rapport à nous.

Mes questions au Conseil d'Etat sont les suivantes :

- ***Pourquoi les frontaliers ont-ils un avantage sur le trajet Pont-Céard – Coppet par le train ?***
- ***Les coûts des abonnements pour les Genevois et les frontaliers sont-ils équitables et, si oui, pour quelles raisons ?***
- ***La politique du Conseil d'Etat, dans ce domaine comme dans d'autres, est-elle de favoriser les travailleurs frontaliers par rapport aux résidents genevois ?***